

PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE**0,9% d'augmentation de branche
au 1^{er} novembre 2019**

L'accord NAO 2019 de la branche de la presse hebdomadaire régionale (PHR) a été signé par l'ensemble des organisations syndicales présentes ce jeudi 7 novembre. Il prévoit une augmentation générale de 0,9 % de la valeur du point, applicable au 1^{er} novembre de cette année, assortie d'une réunion paritaire en avril 2020 afin de finaliser la politique salariale 2019 et d'entamer celle de 2020.

En début de séance, la délégation CGT (Filpac et Snj CGT), constatant une inflation de 0,77 % à la fin octobre et un retard conséquent des politiques salariales des années précédentes, a réclamé une augmentation minimum de 1,5 % au 1^{er} novembre 2019.

Le SNJ-Solidaire a suivi cette position alors que FO n'a revendiqué que 1 % de revalorisation de la grille conventionnelle.

Le syndicat patronal, après avoir exposé une situation générale de la presse loin d'être satisfaisante en utilisant les mêmes éléments annoncés à chaque négociation, proposaient lui, 0,6 % au 1^{er} décembre 2019. Le SPHR a tenté de justifier sa proposition en expliquant que si auparavant ses propositions s'alignaient sur l'inflation, il n'était plus possible de le faire. La partie patronale a conclu son intervention en déclarant qu'elle n'avait pas mandat des éditeurs pour aller au-delà de leur première proposition.

La CGT, après avoir insisté sur les pertes de pouvoir d'achat subies par les salarié·e-s de la branche, a déclaré qu'elle ne signera pas un accord salarial en dessous du taux de l'inflation.

Après une suspension de séance, le SPHR, tenant compte de nos observations, est revenu vers nous avec une proposition d'augmentation de 0,8 % au 1^{er} novembre.

La CGT a alors réaffirmé que sa proposition initiale de 1,5 % était plus que raisonnable pour une négociation de fin d'année et que l'avancée patronale n'était pas suffisante pour recueillir sa signature. Elle proposa de s'entendre autour d'une proposition médiane, soit 1,05 %, à la condition que les futures négociations salariales débutent en avril dès l'année 2020.

La partie patronale trouva déraisonnable une augmentation au-delà de 0,8 %. Pour obtenir la signature de la CGT, elle finit cependant par accepter une revalorisation de 0,9 % au 1^{er} novembre 2019, assortie d'une date de revoyure, ce qui porte la valeur du point à :

- 3,99 € brut pour les journalistes ;
- 12,89 € brut pour les cadres ;
- 3,93 € brut pour les employé·e-s.

Montreuil, le 18 novembre 2019

PROTOCOLE D'ACCORD SALARIAL

Entre la FPPR, d'une part

Et

Les organisations soussignées, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Après examen de la situation économique, le barème des salaires des **journalistes** de la Presse Périodique Régionale est augmenté de :

- 0.9 % au 1^{er} novembre 2019,

ce qui porte la valeur du point à 3.99 € bruts.

Une réunion paritaire se déroulera avant fin avril 2020 afin de faire le point sur la situation économique telle qu'elle apparaîtra et la politique salariale 2020.

Paris, le 7 novembre 2019

Organisations	Nom du syndicat signataire	Signatures
FPPR	FPPR	
SPHR	SPHR	
SOLIDAIRES	SNJ	
CGT-FO	SNJ-FO	
CGT	SNJ-CGT	
CFDT	F3C	

PROTOCOLE D'ACCORD SALARIAL

Entre la FPPR, d'une part

Et

Les organisations soussignées, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

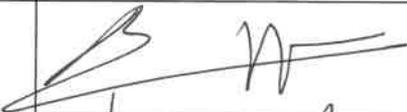
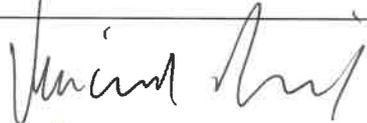
Après examen de la situation économique, le barème des salaires des **cadres** de la Presse Périodique Régionale est augmenté de :

- 0.9 % au 1^{er} novembre 2019,

ce qui porte la valeur du point à 12.89 € bruts.

Une réunion paritaire se déroulera avant fin avril 2020 afin de faire le point sur la situation économique telle qu'elle apparaîtra et la politique salariale 2020.

Paris, le 7 novembre 2019

Organisations	Nom du syndicat signataire	Signatures
FPPR	FPPR	
SPHR	SPHR	
SOLIDAIRES	SNJ	
CFE-CGC		
CGT-FO	SN PER/FO	
CGT	FILPAC	
CFDT	F3c	

PROTOCOLE D'ACCORD SALARIAL

Entre la FPPR, d'une part

Et

Les organisations soussignées, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

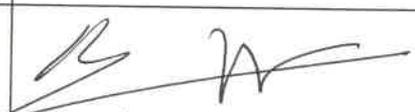
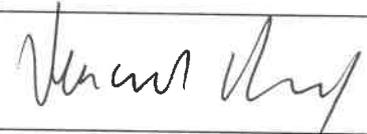
Après examen de la situation économique, le barème des salaires des **employés** de la Presse Périodique Régionale est augmenté de :

- 0.9 % au 1^{er} novembre 2019,

ce qui porte la valeur du point à 3.93 € bruts.

Une réunion paritaire se déroulera avant fin avril 2020 afin de faire le point sur la situation économique telle qu'elle apparaîtra et la politique salariale 2020.

Paris, le 7 novembre 2019

Organisations	Nom du syndicat signataire	Signatures
FPPR	FPPR	
SPHR	SPHR	
CFDT	F3C	
CGT	FILPAC	
SOLIDAIRES	SNJ	